



**Plan de prévention et protocole de déchargement
salons, expositions
(mise à jour juin 2021)**

Intitulé de la manifestation :

Date de la manifestation :

Montage :

Ouverture :

Démontage :

SOMMAIRE

GENERALITES

PLAN DE PREVENTION

1. SALLE, ORGANISATEUR

2. TYPE DE TRAVAUX ET ACTIVITES SOUS LA RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

3. ORGANISATION DES SECOURS

4. PERSONNELS DE LA SALLE HABILITE ET AUTORISE

5. CHANTIER

ANNEXE 1 : PROTOCOLE DE DECHARGEMENT

ANNEXE 2 : INFORMATION ET PRESCRIPTION POUR L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS DE LEVAGE

GENERALITES

Ce plan de prévention est destiné à toutes les entreprises intervenant lors d'un salon organisé à l'Arcadium.

Il est composé de deux parties :

Le plan de prévention, pages 1 à 6,

Une annexe 1 au plan de prévention : pour le protocole de déchargement, pages 7 et 8,

Une annexe 2 au plan de prévention : pour l'utilisation des équipements de levage de l'Arcadium, page 8.

Le plan de prévention et son annexe sont co-signés par l'Arcadium et l'organisateur ou son représentant

Avant chaque manifestation l'organisateur ou son représentant ont l'obligation de communiquer, le plan de prévention et son annexe, aux entreprises sous traitantes.

PLAN DE PREVENTION

1. SALLE, ORGANISATEUR :

SALLE	Dénomination sociale : ARCADIUM	Adresse : 32 Bd du Fier 74000 Annecy
	Nom, prénom, du représentant : BOISSON Maud	Tel : 04 50 88 38 74
	Fonction : Directeur gestionnaire de l'ARCADIUM	Portable : 06 24 35 49 95

ORGANISATEUR	Dénomination sociale	Adresse :
	Nom, prénom, du représentant	Tel :
	Fonction	Portable

2. TYPE DE TRAVAUX ET ACTIVITES SOUS LA RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR :

Organisation générale de salons ou expositions :

Donneur d'ordre des sociétés sous traitantes,

- * Transmission du plan de prévention aux entreprises sous traitantes diverses pour prise de connaissance, et visite du site
- * Déchargement et manutention du matériel,
- * Montage des structures et aménagements divers (stands, poutres, moquettes, ...)
- * Raccordement électrique des installations provisoires,
- * Accueil et suivi des exposants
- * Démontage et chargement du matériel

3. ORGANISATION DES SECOURS :

Sec Sécurité : 04 50 88 39 85
Sec Technique : 06 77 07 74 56
Standard : 04 50 88 38 74 / 06 24 35 49 95

S.A.M.U. : 15
Pompiers : 18
Le poste de secours et l'armoire à pharmacie sont situés côté jardin dans le couloir entrée scène artistes

4. PERSONNELS DE LA SALLE HABILITE ET AUTORISE :

Utilisateurs du chariot élévateur :

Nom, prénom	Fonction
Angelloz-Nicoud Dominique	Responsable technique, électricien
Laroche Constantin	Technicien électricien
Besson Stéphane	Technicien non électricien mais habilité et autorisé

Utilisateurs de la nacelle :

Nom, prénom	Fonction
Angelloz-Nicoud Dominique	Responsable technique, électricien
Laroche Constantin	Technicien électricien
Besson Stéphane	Technicien non électricien mais habilité et autorisé

Electriciens :

Nom, prénom	Fonction
Angelloz-Nicoud Dominique	Responsable technique, électricien
Laroche Constantin	Technicien électricien
Besson Stéphane	Technicien non électricien mais habilité et autorisé

5. CHANTIER :

Abréviations :

- * Salle : **S**
- * Diffuseur organisateur : **O**
- * Entreprises sous traitantes : **ST**

Phase de travail	Risque identifiés	Moyens de prévention mis en œuvre	Responsable	Observation gestionnaire de la salle
Avant début des travaux Durant toute les phases du chantier, du montage au démontage.	Méconnaissance des	Transmission du plan de prévention aux	O ST	
	Choc, heurt, coupure, écrasement,	Port de gants et des chaussures de Port de casques	S O ST	Responsabilité de chaque entreprise pour ses propres agents
	Chute	Port des harnais pour les travaux en hauteur Harnais obligatoire, avec longe, enrouleur (Matériel conforme code du travail et attestation de vérification périodique)	S O ST	Responsabilité de chaque entreprise pour la conformité et le contrôle des EPI
Livraison	Incendie, hygiène	Interdiction de fumer dans tous les	S O ST	Responsabilité collective
	Choc, heurt liés à la circulation de véhicules,	Protocole de livraison annexé au présent document à consulter	S O ST	Responsabilité de chaque entreprise pour ses propres agents chargés de respecter le protocole
		Permis de conduire en adéquation avec le véhicule	S O ST	Responsabilité de chaque entreprise pour ses propres agents utilisateurs de véhicule ou d'engin de levage
Utilisation du quai hydraulique, des portes sectionnelles et des rampes Déchargement du matériel	Risque de chute, écrasement, choc, heurt, liés à la mauvaise utilisation matériel,	Quai et portes sectionnelles conformes avec contrôles périodiques	S	Les registres de sécurité et les rapports sont à la disposition des utilisateurs, auprès de la direction
		Agents formés à la manœuvre du quai et des portes sectionnelles avant	S O ST	Responsabilité de chaque entreprise pour ses propres agents
		Aucun agent sur les plateformes et respect d'un périmètre de sécurité, lors	S O ST	Responsabilité de chaque entreprise pour ses propres agents
Utilisation du chariot élévateur automoteur, Manipulation de Flight Case, transpalette manuel	Choc, heurt liés à la circulation de véhicules,	Personnel habilité à conduire le chariot élévateur (type 3) (attestation de stage	S O ST	Responsabilité de chaque entreprise pour ses propres agents : autorisation aptitude médicale.
		Contrôle technique des engins et assurances	S O ST	Responsabilité de chaque entreprise pour son propre matériel Concernant l'Arcadium. Les registres de sécurité et les rapports sont à disposition des utilisateurs, auprès de la direction
			S O ST	
	Passage sur le caniveau central de l'Arcadium	Le passage des chariots élévateurs sur le caniveau est balisé (ruban de chantier) à cet endroit il est renforcé par des plaques métalliques	S O ST	Passage impératif d'un côté à l'autre de la salle au niveau de l'endroit balisé
Montage des structures au sol, ancrages, pose des chaînes moteurs, des élingues, des guindes, levage.	Risque de chute de rupture, choc, heurt liés à la mauvaise utilisation du matériel au non respect des règles de montage ou au mauvais état du matériel	Conformité du matériel utilisé, respect des périodicités de contrôles, maintenance Les agents doivent disposer des documents relatifs aux caractéristiques et aux contrôles du matériel utilisé. Formation, habilitation et autorisation du chef d'entreprise pour les travaux de levage, en hauteur, et l'utilisation de nacelles élévantes	S O ST	Les registres de sécurité, la documentation et les rapports de contrôles sont à la disposition des utilisateurs, auprès de la direction de l'Arcadium, pour le matériel de l'Arcadium uniquement. La conformité du matériel loué par les organisateurs ou les sous traitants doit être vérifié par l'organisateur. Pour tout autre matériel n'appartenant pas à l'Arcadium les entreprises doivent mettre à la disposition de leurs agents les documents ad hoc. Autorisation, aptitude médicale, attestation, formation. Responsabilité de chaque entreprise pour ses propres agents
		Validation des points d'ancrages par l'Arcadium obligatoire. Levage vertical, Y et patte d'oie interdits	S	Validation effectuée par la salle à partir des CMU par ancrage et des implantations fournies par les organisateurs avant le montage. Les monteurs sont responsables du respect de ces CMU
		Adéquation du matériel utilisé au sens de l'arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications d'appareils et accessoires de levage. Respect des CMU Application de la réglementation ERP	O ST	Les examens de montage et d'adéquation ainsi que l'application de l'arrêté du 05/02/2007 (ERP de type L), en ce qui concerne les consignes de montage, les vérifications techniques et les précautions d'exploitation relèvent de l'unique responsabilité des monteurs
Utilisation du palan passerelle poursuite CMU 100Kg	Risque de chute de rupture, choc, heurt liés à la mauvaise utilisation du matériel au non respect des règles de montage ou au mauvais état du matériel.	Respect des règles de montage au sens de l'arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications d'appareils et accessoires de levage. Doublage des points d'ancrage. Précaution lors des opérations de levage	O ST	L'accès à la passerelle, lorsque le gradin est avancé, se fait par l'échelle crinoline au lointain puis par la passerelle centrale. Lorsque le gradin est dans son logement, penser à neutraliser l'accès à la passerelle centrale, depuis la passerelle poursuite
Raccordement électrique des moteurs, du matériel électrique lumière et son.	Travaux électriques, disjonction, incendie	Matériel électrique conforme, attestation de conformité et vérification périodique à jour	O ST	les registres de sécurité, la documentation, les schémas et les rapports de contrôles sont à disposition des utilisateurs, auprès de la direction de l'Arcadium, pour le matériel de l'Arcadium uniquement
		Les prestataires ou organisateurs doivent attendre la validation de l'électricien de l'Arcadium avant tout raccordement		Pour tout autre matériel n'appartenant pas à l'Arcadium, les entreprises doivent mettre à disposition de leurs agents les documents ad hoc. Tout agent intervenant sur du matériel n'appartenant pas à l'Arcadium, engage la responsabilité de son entreprise
		Identification des agents habilités aux	O ST	
		Respect de la sélectivité des protections à partir des alimentations mises à disposition par l'Arcadium. Mise en place des liaisons équipotentielles avec les structures (scène, grill, poutres...) Vérifier l'absence de tension sur les alimentations mises à disposition par l'Arcadium avant tout raccordement sur des installations provisoires. La mise sous tension est effectuée par l'électricien de l'Arcadium	D, P, ST	Un électricien de l'Arcadium est toujours présent lors des montages
Catering préparation des repas	Appareil de cuisson, cuisine, ventilation	Se garantir de la conformité des équipements installés. Eviter	O ST	Demander des chariots si besoin aux agents de l'Arcadium
	Préparation des repas	Respect des règles d'hygiène	O ST	Utilisation des frigos mis à disposition par l'Arcadium

6. EMARGEMENT SALLE ET ORGANISATEUR :

L'organisateur et son représentant acceptent :

de se conformer et de faire respecter, par son personnel et les sociétés sous-traitantes, les consignes ci-dessus, ainsi que les règles générales d'hygiène et de sécurité imposées par la législation du travail en vigueur,

d'accueillir les sociétés sous traitantes et de leur faire visiter le site avant le montage,

de transmettre le plan de prévention et son annexe, en s'assurant de leur bonne compréhension, aux sociétés sous traitantes avant chaque manifestation

L'organisateur et son représentant attestent:

avoir reçu un exemplaire complet du plan de prévention et du protocole de déchargement,

avoir identifié les risques de son intervention,

avoir pris les mesures de prévention pour limiter, voir annuler les risques liés à l'intervention

connaître et respecter les consignes en cas d'accidents, d'incendie, d'évacuation générale

Représentant de l'Arcadium (S)	Organisateur (O)
Nom, prénom:	Nom, prénom:
Date :	Date :
Signature :	Signature :

ANNEXE 1: PROTOCOLE DE SECURITE, PLAN DE CHARGEMENT ET DE DECHARGEMENT

1. L'ENTREPRISE D'ACCUEIL

Raison sociale : Mairie d'Annecy
 Nom du service : Arcadium
 Adresse : 32 boulevard du Fier 74000 Annecy
 Téléphone : 04 50 88 38 74

2. LES OPERATIONS

NATURE DE L'OPERATION :

Chargement/déchargement

SITE, LIEU, ACCUEIL:

Quai de déchargement Arcadium Annecy
 Tel :
 04 50 88 38 74
 06 77 07 74 56

3. ORGANISATION DES SECOURS

Sec Sécurité : 04 50 88 39 85

S.A.M.U.15....

Sec Entretien : 06 77 07 74 56

Pompiers18.....

RISQUES D'INTERFERENCE LORS DES	MESURES DE PREVENTION
Nature de la marchandise Flight Case, matériel scénique, matériel électrique, matériel divers exposants salons	Habilitation de conduite, autorisation de l'employeur et aptitude médicale OBLIGATOIRE pour la conduite du chariot automoteur.
Risques inhérents aux marchandises transports	Mise en place du quai hydraulique obligatoire pour les livraison - hauteur de scène
Risques liés à la présence de nombreux véhicules et de marchandise et de pion dans les phases de montage et de démontage.	S'assurer de la bonne stabilisation de la rampe entre le quai de déchargement et la scène, mise en place des plaques d'obturation de chaque côtés de la rampe et des butées sur les barrières pour bloquer l'ouverture des portes
Matériel de manutention utilisation chariot automoteur Transpal, chariots.	L'organisation des phases de livraison ou d'enlèvement des marchandises par les exposants ou les intervenants divers est de la responsabilité du diffuseur ou de l'organisateur ou de leur représentant
Visibilité sur les aires de livraison ou sur les parking, intempéries	Il veillera prioritairement à la rotation des véhicules afin d'éviter au mieux l'encombrement des parkings et la présence conjointe des piétons
	Les organisateurs ne doivent pas hésiter à demander, auprès de l'Arcadium, la mise en service des éclairages extérieurs ainsi que le déneigement ou le salage des sols en cas de besoin

Représentant de l'Arcadium (S)	Représentant du diffuseur ou de l'organisateur(D)
--------------------------------	---

<p>Nom, prénom:</p> <p>Date :</p> <p>Signature :</p>	<p>Nom, prénom:</p> <p>Date :</p> <p>Signature :</p>
--	--

ANNEXE 2: INFORMATIONS ET PRESCRIPTIONS

POUR L'UTILISATION DE EQUIPEMENTS DE LEVAGE

CONSIGNES PARTICULIERES POUR LE RIGGING ET LE LEVAGE

Le plan de prévention de l'Arcadium est disponible au bureau technique

Les charges et les points d'ancrages doivent être systématiquement validés par les techniciens de l'Arcadium avant le montage

Les techniciens de l'Arcadium sont les seuls habilités à manipuler les rails de roulement et leurs chariots, ainsi que les ponts dédiés aux rideaux

La documentation des équipements mis à disposition par l'Arcadium est consultable, au bureau technique et dans l'armoire de commande du pont de face, notamment les abaques des ponts

Les examens de montage et d'adéquation des équipements, n'appartenant pas à l'Arcadium, sont à la charge des organisateurs et de leur personnel

Un pont de face motorisé et des ponts de scène sont mis à la disposition des organisateurs, leurs positionnements en profondeur sont effectués en présence d'au moins un technicien de l'Arcadium. Les organisateurs et leur personnel peuvent régler les hauteurs depuis l'armoire de commande côté jardin pour le pont de face, et depuis l'armoire de l'organisateur pour les ponts de scène

La mise en place et la libération de l'élingage de sécurité leur incombent

Il est strictement interdit

- de suspendre une charge directement sur les rails;
- de suspendre une charge de part et d'autre d'une boucle d'ancrage

